



M R C

JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Jardins-de-Napierville, que **mercredi, le quatorzième jour du mois de septembre deux mille seize (14-09-2016) à 20 heures** lors d'une séance ordinaire, le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, située au 1767, rue Principale, Saint-Michel, a adopté par résolution:

Le projet de règlement numéro URB-205-2-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées.

Ce projet de règlement vise à remplacer l'affectation «Industrielle régionale» du lot 3 846 512 de la ville de Saint-Rémi par l'affectation «Commerciale régionale».

Le projet de règlement numéro URB-205-2-2016 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement numéro URB-205-2-2016, la ville de Saint-Rémi devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 12 octobre 2016, à compter de 19 h 45 à l'édifice de la MRC. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

Lors de la séance ordinaire du 12 octobre prochain, à compter de 20 h, le règlement URB-205-2-2016 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 15^e jour de septembre 2016.

Nicole Inkel
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière